

Avis aux médias

Présentation des plans candidats dans le cadre de l'étude sur les niveaux d'eau



www.losl.org

Pour diffusion immédiate

Ottawa, le 4 juillet 2005 – Le Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent présentera les plans candidats de régularisation des niveaux d'eau et des débits sortants à **l'hôtel de ville de Belleville, au 169 de la rue Front, le 13 juillet**. Il y aura une séance portes ouvertes avant chaque réunion commençant à 18 h 30. La présentation débutera à 19 h et sera suivie d'une période de questions.

Avant de rédiger son rapport final et de formuler ses recommandations à la Commission mixte internationale (CMI) pour modifier la régularisation, le Groupe d'étude veut connaître l'opinion du public.

Le Groupe d'étude a étudié les effets de la régularisation du niveau d'eau sur les facteurs environnementaux, la navigation de plaisance et le tourisme, l'érosion des rives et les inondations, la navigation commerciale, les utilisations de l'eau et la production d'hydroélectricité. Il a aussi tenu compte des effets prévus du changement climatique. « Plus de 150 spécialistes des États-Unis et du Canada reconnaissent qu'il est très difficile de toujours satisfaire tous les groupes d'intérêts », a déclaré M. Daniel J. Barletta, Ph.D., coprésident américain du Groupe consultatif sur l'intérêt public. « Nous avons tenu compte de tous les groupes d'intérêts également et procédé à de vastes consultations publiques. »

Même si de nombreux plans ont été élaborés, le Groupe d'étude s'est guidé sur ses lignes directrices en matière de prise de décisions pour évaluer les avantages apportés par chaque plan aux différents groupes d'intérêts et n'a retenu que les trois plans candidats qu'il présente au public. « Le Groupe d'étude ne défendra pas un plan unique comme la meilleure solution de rechange, puisque la CMI a expressément demandé que l'on produise un ensemble de plans candidats viables les mieux adaptés aux intérêts des collectivités riveraines et à la durabilité économique et environnementale de la région », a indiqué M. Eugene Z. Stakhiv, Ph.D., coprésident américain du Groupe d'étude.

--PLUS--

Suite de la page 1

Les plans candidats, soit le plan A (équilibré du point de vue économique), le plan B (équilibré du point de vue environnemental) et le plan D (à avantages mixtes) offrent tous certains avantages économiques et environnementaux globaux par rapport au plan appliqué actuellement, à savoir le plan 1958D avec écarts.

Le plan économique équilibré A présente la meilleure combinaison pour la navigation de plaisance et la navigation commerciale dans la Voie maritime du Saint-Laurent, mais entraîne des pertes pour les groupes d'intérêts riverains du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Le plan environnemental équilibré B offre la meilleure combinaison pour l'environnement et la production d'hydroélectricité, mais occasionne aussi des pertes pour les groupes d'intérêts riverains en créant un risque significatif d'inondation dans la région de Montréal. Le plan à avantages mixtes D donne en général des résultats plus équilibrés, et c'est le seul qui n'entraîne aucune perte globale pour les riverains. Des trois plans, c'est aussi celui dont les avantages sont les moins marqués du point de vue de l'environnement, puisqu'il offre peu de changements à cet égard par rapport au plan 1958D avec écarts.

Des fiches d'information détaillées sur les plans sont affichées dans le site Web de l'Étude à l'adresse : www.losl.org. Les commentaires du public sur les plans doivent être reçus avant le 5 août 2005.

- 30 -

Renseignements :

Greg McGillis, Agent de communications	Ottawa (Ont.)	(613) 992-5727
Arleen Kreusch, APR Spécialiste des affaires publiques	Buffalo (NY)	(716) 879-4438

En 2000, la Commission mixte internationale mettait sur pied le Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent pour évaluer l'ordonnance d'approbation utilisée pour régulariser les débits d'eau s'écoulant du lac Ontario vers le fleuve Saint-Laurent. L'Étude a pour but d'évaluer, entre autres choses, l'impact de la variation des niveaux d'eau sur l'environnement, la navigation de plaisance et le tourisme, les collectivités riveraines, la navigation commerciale, les utilisations municipales et industrielles de l'eau et la production d'hydroélectricité. Les membres du Groupe consultatif sur l'intérêt public sont des bénévoles nommés par la Commission mixte internationale pour assurer une communication efficace entre le public et le Groupe d'étude.

www.losl.org